

*Le Maire*

**D -20110186**

**Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Direction  
logistique et stratégie immobilières. Décisions prises entre le 1er octobre  
2010 et le 31 décembre 2010.**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons des décisions prises entre les 1<sup>er</sup> octobre 2010 et 31 décembre 2010 en application des articles L2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal n° 20080169 du 21 mars 2008.

<b>Conventions de mise à disposition consenties par la Ville de Bordeaux</b>		
<b>OBJET</b>	<b>DATE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Complexe Adolphe Buscaillet, convention de mise à disposition à l'Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ARAC)	5 novembre 2010	Redevance = 150 €/an Emprise = 12 m <sup>2</sup> Durée = 3 ans Prise en charge des fluides par l'association
Immeuble 41 rue Deyries, contrat de prêt à usage à l'association Bordeaux Bastide	10 décembre 2010	Gratuité du prêt Durée = 5 ans Prise en charge des fluides et de l'ensemble des travaux du propriétaire et du locataire
Local 10 avenue de Bel Air, avenant n°2 à la convention de mise à disposition au département de la Gironde	14 décembre 2010	Redevance = 3 488,54 €/an Durée = 1 an

<b>Locations consenties à la Ville de Bordeaux</b>		
<b>OBJET</b>	<b>DATE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de la crèche Sainte Eulalie à la Ville de Bordeaux	1 <sup>er</sup> décembre 2010	Modification des modalités de facturation de la redevance

**M. LE MAIRE. -**

Reste la 186. C'est le compte rendu habituel de mes délégations, avec des questions si vous en avez aujourd'hui, ou des réponses demain si vous le souhaitez.

Très bien. Je vous remercie.

La séance est levée.

(La séance est levée à 17 h 40)

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**